

APPEL A PROJET : HABITAT INNOVANT



Communauté de communes du Pays d'Ancenis

LE FALHER Charlotte

Responsable Habitat

Centre administratif « Les Ursulines », 44150 Ancenis-Saint-Géréon

02 40 96 44 71

charlotte.lefalher@pays-ancenis.com

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

L'objectif de l'appel à projet « Habitat Innovant » est d'encourager l'innovation et l'expérimentation comme leviers d'une meilleure réponse à la diversité des besoins, pour des solutions sur mesure, à petite échelle et pouvant avoir valeur de démonstration.

Il s'agit d'accompagner l'émergence de produits logements alternatifs à l'offre classique, sous l'angle des modes d'habiter : logements s'adaptant aux besoins évolutifs des différents publics au cours des âges et du parcours résidentiel (habitat partagé, participatif, inclusif, temporaire, modulable, intergénérationnel, etc.).

L'appel à projet est lancé de manière annuelle, sur la durée du PLH. Le règlement prévoit donc un projet lauréat par an, entre 2023 et 2029.

Dépenses éligibles : Acquisitions foncières, honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage, honoraires de maîtrise d'œuvre, ingénierie d'études nécessaire à la définition ou à la réalisation du projet.

TYPE D'AIDE

Subvention

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Le territoire du Pays d'Ancenis (20 communes)

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :

Bailleurs sociaux

Associations

Opérateurs : promoteurs, constructeurs, aménageurs, SEM

Communes

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :

- Projet répondant à des besoins identifiés localement
- Démontrer le caractère innovant ou expérimental du projet : il peut s'agir du type d'habitat, du caractère participatif du projet, du mode constructif, etc.
- Projet transposable
- Opération localisée dans la trame urbaine, s'inscrivant dans une démarche de sobriété dans l'usage des ressources

- Insertion harmonieuse de l'opération dans le tissu urbain et son environnement
- Opération qui doit favoriser la mixité des habitants
- Aménagements qualitatifs des parties privatives et des espaces communs
- Respect de la réglementation en vigueur, notamment compatibilité SCoT et PLH

MONTANT DE L'AIDE :

Aide forfaitaire : 20 000 € pour le projet lauréat (pouvant aller jusqu'à 40 000 € selon la nature du projet)

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DU PLH 2023-2029 :

240 000 € (hors moyens RH)

